

Chemin Callières.

Ce chemin a 12½ milles dans le comté de Charlevoix, dont 5½ milles ont été parachèvés, 4½ milles sont déblayés seulement, et 3½ milles ouverts en chemin d'hiver. Pour terminer la partie déblayée il faudrait à peu près \$450. Coût d'un pont sur la rivière des rochers: \$50. Réparation d'un autre pont sur la rivière du Port aux Quilles: \$25. Coût des 3½ milles qui sont en chemin d'hiver \$700, formant un montant de \$1,225 pour compléter un chemin jusqu'à la ligne divisant les comtés de Charlevoix et Saguenay. Pour continuer le chemin Callières jusqu'à l'embouchure du Saguenay, il resterait 8 milles à faire, lesquels sont ouverts en chemin d'hiver seulement. Il est important que ce chemin soit fait le plus tôt possible, car c'est la seule route pratique conduisant aux établissements du bas du fleuve dans le comté de Saguenay pour le transport de la malle et des matelots à la suite des naufrages trop fréquents sur la côte nord. Je suggère le nom de M. Epiphane Savard, de Ste. Fidèle, comme conducteur des travaux.

Chemin Cauchon.

Ce chemin, dont partie est dans le comté de Montmorency et partie dans le comté de Charlevoix, est destiné à rendre d'immenses services à la colonisation en donnant aux colons un accès facile aux belles terres qu'il traverse et en leur permettant, ainsi qu'aux habitants de Chicoutimi, de communiquer avec les villes avec plus d'avantage. La lenteur avec laquelle on a procédé dans l'ouverture de ce chemin a eu l'effet de décourager les colons qui ont pris des terres ou qui se proposaient d'en prendre. L'un d'eux a construit un camp au milieu de la forêt le long de ce tracé, mais il finira par l'abandonner si les travaux ne sont pas repris bientôt. La concession St. Joseph de la Baie St. Paul, où passe ce chemin, sera sous peu de temps, une nouvelle paroisse sous l'invocation de St. Placide. Les courageux colons de ce canton y ont construit une jolie chapelle, laquelle est ouverte au culte religieux depuis plusieurs années. Jusqu'à présent les travaux sur cette voie ont été bien exécutés. Il est considéré que \$375 par mille seraient nécessaires pour ter-

miner le chemin. M. Eucharisto Gauthier, de St. Joseph de la Baie St. Paul, est bien recommandable comme conducteur des travaux.

Chemin du St. Laurent au chemin des Caps.

Cette route, commencée aux frais du gouvernement, est considérée comme impraticable et d'aucune utilité, faute d'un tracé convenable.

Un chemin du St. Laurent au chemin des Caps serait très-utile pourtant, en donnant aux colons l'avantage de se fixer sur une grande étendue de bonnes terres et de descendre au fleuve le bois de corde qui se trouve en abondance sur ce lieu. MM. Emilien Lavoie, Dosithee Demeules et Imaël Lavoie, de la Petite Rivière, sont des personnes compétentes pour faire le tracé de ce chemin."

L. C. CLÉMENT.

Charlevoix communique avec la baie des Ha! Ha! (comté de Chicoutimi) au moyen de deux chemins: celui de St. Urbain et celui de la Malbaie. Ce dernier est entretenu l'hiver seulement; l'été, on n'y passe qu'à cheval. On reconnaît généralement que, pour le moment du moins, la seule portion de ce chemin qui soit absolument indispensable, est celle qui part de la Malbaie et qui va aboutir à l'anse St. Jean.

Quant au "chemin St. Urbain," dont la longueur est d'environ 63 milles, on peut le parcourir en voiture d'été comme en voiture d'hiver. Cependant, il est loin d'être carrossable; en maints endroits on rencontre des parties à peine ébauchées. Les cinq premières lieues (depuis les dernières maisons de St. Urbain jusqu'au lac à la "Galette") sont dans un état presque impossible d'y passer autrement qu'à cheval, ou en voiture "à patente," comme on dit vulgairement. Pourtant, quelques milliers de piastres suffiraient pour achever cette route jugée à bon droit indispensable à la colonisation du Saguenay. Si le gouvernement voulait faire dès maintenant cette dépense, il n'aurait plus qu'à abandonner ensuite aux autorités municipales le soin de cette voie de communication; on y placerait une barrière à péage, dont les revenus serviraient à couvrir les frais d'entretien: et tout serait dit.